



Atelier virtuel sur l'élaboration de cadres juridiques pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières

Qui se tiendra les 28 et 29 juillet 2020

Cet atelier virtuel a pour objectif principal d'assister les pays et/ou autres acteurs concernés dans l'élaboration et la rédaction d'accords ou autres arrangements relatifs à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières. Plus particulièrement, la réunion est conçue de manière à appuyer la préparation d'une liste récapitulative relative à l'élaboration de cadres juridiques pour les eaux transfrontières.

L'atelier dressera un bilan des expériences acquises en matière de rédaction et d'élaboration à travers le monde, il s'attachera à examiner les enjeux communs et recueillera les enseignements tirés. Certains aspects essentiels de la rédaction des cadres juridiques seront abordés, notamment les considérations préliminaires et les dispositions générales figurant d'ordinaire dans un accord ou arrangement ; le contenu substantiel et les traits de procédure ; ainsi que les aspects liés à la mise en œuvre, le cadre institutionnel et le règlement des différends.

L'atelier sera organisé sous l'égide du Gouvernement hongrois, avec le soutien du secrétariat de la Convention sur l'eau, hébergé par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU). Le financement de l'atelier est assuré par l'Allemagne, la Hongrie et le Pôle eau Genève.

Les organisations suivantes sont partenaires dans l'organisation de cet atelier : Pôle eau Genève/Université de Genève ; Partenariat mondial pour l'eau (GWP) ; Commission internationale pour la protection du Danube (ICPDR) ; Réseau international des organismes de bassin (RIOB) ; Union

internationale pour la conservation de la nature (UICN) ; Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) ; Université de Northumbria.

1er Jour - mardi 28 juillet

Séance du matin : 11h00 – 13h00

Modérateur : M. Aleš Bizjak, ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Coordination de l'UE et Service des relations internationales, Slovénie

11h00 – 11h35

- **Remarques d'ouverture**
 - Introduction de *M. Peter Kovacs, chef du Département de la gestion des bassins versants et de la protection des eaux, ministère de l'Intérieur, Hongrie, Vice-président du Bureau de la Convention sur l'eau*
 - *Mme Sonja Koeppel, Secrétariat de la Convention sur l'eau, CEE-ONU*
 - *M. Abdoulaye Sene, Secrétaire exécutif du 9ème Forum mondial de l'eau*
- **Présentation du projet de liste récapitulative relative à l'élaboration de cadres juridiques pour les eaux transfrontières, M. Komlan Sangbana, CEE-ONU, et Mme Valentina Paderi, consultante**

11h35 – 13h00 Session 1 : Considérations préliminaires et dispositions générales

La session commencera par dresser le bilan des différentes méthodes relatives à l'élaboration du contenu de cadres juridiques pour les eaux transfrontières, afin d'illustrer la diversité qui existe dans la pratique du droit international de l'eau. Elle se penchera ensuite sur le deuxième module de la liste récapitulative, qui concerne les dispositions générales figurant d'ordinaire dans les accords ou autres arrangements. Celles-ci peuvent porter sur la façon de déterminer quels états peuvent devenir Parties au cadre juridique ; définir les termes clés et le champ d'application.

1. Connaissances de base transmises par le modérateur
2. Contenu
 - Les différents types de cadres juridiques pour les eaux transfrontières dans la pratique du droit international de l'eau, *M. Alistair Rieu-Clarke, Professeur de droit, Université de Northumbria*
 - Définir les Parties à l'accord ou autre arrangement et la relation avec les Parties tierces, *Mme Mara Tignino, Spécialiste juridique principale, Plateforme pour le droit international de l'eau douce, Pôle eau Genève, maître de conférences, Faculté de droit et Institut des sciences de l'environnement, Université de Genève*
 - Définition des termes, du champ d'application : comment dissiper les ambiguïtés ? *M. Sylvester Matemu, Expert sur les eaux transfrontières*
3. Dialogue avec les participants
 - Expert répondant aux questions, *M. Aaron Wolf, Professeur, Directeur du programme de gestion et de transformation des conflits liés à l'eau, Université de l'Oregon*
 - Séance de questions-réponses avec les intervenants
 - Discussions interactives

4. Inventaire des points soulevés

Séance de l'après-midi : 15h00 – 17h00

15h00 – 16h20 Session 2 : Contenu substantiel et traits de procédure

Cette session se penchera sur les modules 3 et 4 de la liste récapitulative qui abordent le contenu substantiel et les traits de procédure des accords ou autres arrangements relatifs aux eaux transfrontières. Divers exemples, tirés de différentes régions du monde, seront exposés et les participants auront l'occasion d'échanger sur la manière de formuler les obligations et principes généraux au sein des cadres juridiques ; d'examiner les enjeux clés, liés à la gestion de l'eau, à la protection de l'eau, sectoriels et intersectoriels, qui peuvent être couverts ; et le type de traits de procédure favorisant une coopération efficace.

Modérateur : M. Eric Tardieu, Réseau international des organismes de bassin (RIOB)

1. Connaissances de base transmises par le modérateur
2. Contenu
 - Élaborer le contenu substantiel et les traits de procédure d'un accord ou autre arrangement : considérations générales, *Mme Christina Leb, Conseillère principale, Banque mondiale*
 - Exemple d'éléments substantiels et de traits de procédure tirés d'un accord relatif aux eaux souterraines en Amérique latine : le cas de l'aquifère Guarani, *M. Alberto Manganelli, Directeur exécutif du Centre régional pour la gestion des eaux souterraines pour l'Amérique latine et les Caraïbes*
 - Exemple d'éléments substantiels et de traits de procédure tirés des accords conclus dans la région européenne, *M. Timo Jokelainen, Président des Commissions sur les eaux/cours d'eau transfrontières entre la Finlande, la Norvège, la Russie et la Suède*
3. Dialogue avec les participants
 - Expert répondant aux questions, *M. Alistair Rieu-Clarke, Université de Northumbria*
 - Séance de questions-réponses avec les intervenants
 - Discussions interactives
4. Inventaire des points soulevés

16h20 Séance en groupes avec des questions générales concernant la rédaction et l'élaboration

2ème Jour - mercredi 29 juillet

Séance du matin : 11h00 – 13h00

11h00 – 12h05 Session 3 : Éléments substantiels et traits de procédure II

Modérateur : Mme Yumiko Yasuda, Partenariat mondial pour l'eau (GWP)

1. Connaissances de base transmises par le modérateur
2. Contenu

- Élaborer les éléments substantiels et traits de procédure d'un accord ou autre arrangement : considérations générales, *Mme Zaki Schubber, maître de conférences, Institut IHE pour l'éducation relative à l'eau de Delft (Pays-Bas)*
 - Exemple d'éléments substantiels et de traits de procédure : le cas de l'Accord portant création de la Commission du fleuve Orange-Senqu, notamment la création d'un mécanisme de coopération plurinational pour l'aquifère de Stampriet, *M. Lenka Thamae, Secrétaire exécutif, Commission du fleuve Orange-Senqu (ORASECOM)*
 - Exemple d'éléments substantiels et de traits de procédure tirés d'un accord relatif à l'eau douce en Asie : le cas du bassin du Mékong, *M. Ly Thim, Chef de la planification du bassin, Secrétariat de la Commission du Mékong*
3. Dialogue avec les participants
 - Expert répondant aux questions, *M. Makane Moise Mbengue, Professeur, Directeur du Département de droit international public et organisation internationale, Faculté de droit, Université de Genève*
 - Séance de questions-réponses avec les intervenants
 - Discussions interactives
 4. Inventaire des points soulevés

12h05 – 13h00 Accent particulier – faire face aux enjeux sanitaires au sein de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières

Modérateur : M. Diego Jara, Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)

1. Contenu
 - Eau et santé, et liens avec la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) - Présentation du Protocole sur l'eau et la santé, mis au point par la CEE et le Bureau régional de l'Europe de l'OMS, *M. Alisher Mamadzhanov, CEE-ONU*
 - Accès à une eau salubre et coopération internationale en matière de santé dans les bassins transfrontières : le cas du bassin du Sénégal, *M. Fawzi Bedredine, Coordonnateur de programme régional, Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS)*
2. Dialogue avec les participants
 - Expert répondant aux questions, *M. Ivan Zavadsky, Secrétaire exécutif, Commission internationale pour la protection du Danube (CIPD)*
 - Séance de questions-réponses avec les intervenants
 - Discussions interactives
3. Inventaire des points soulevés

Séance de l'après-midi : 15h00 – 17h00

15h00 – 16h00 Session 4 : Mise en œuvre, cadre institutionnel et règlement des différends

Cette session abordera le module 5 de la liste récapitulative, consacré à la mise en œuvre, au cadre institutionnel et aux mécanismes de règlement des différends. Elle examinera les dispositions juridiques susceptibles de contribuer à la mise en place d'un cadre institutionnel efficace et les manières de régler les différends dans le cadre d'une coopération, notamment en ce qui concerne le rôle des tierces Parties. Une attention particulière sera accordée aux moyens à employer afin d'assurer

une base de financement pour les cadres juridiques, avec la participation d'intervenants experts issus d'organismes de bassin et d'institutions financières internationales.

Modérateur : M. Ivan Zavadsky, Commission internationale pour la protection du Danube (CIPD)

1. Connaissances de base transmises par le modérateur
2. Contenu
 - Quels types de dispositions juridiques contribuent à la mise en place de cadres institutionnels efficaces, exemples tirés de l'Afrique occidentale et centrale, *M. Christophe Brachet, Secrétaire général adjoint, Réseau international des organismes de bassin (RIOB)*
 - Aborder le règlement des différends au sein des cadres juridiques pour les eaux transfrontières et le rôle des tierces Parties dans l'appui de la mise en œuvre, *Mme Dinara Ziganshina, Directrice adjointe du Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination de l'utilisation des ressources en eau de l'Asie centrale, Vice-présidente du Comité d'application de la Convention sur l'eau*
3. Dialogue avec les participants
 - Expert répondant aux questions, *M. Peter Kovacs, Hongrie*
 - Séance de questions-réponses avec les intervenants
 - Discussions interactives
4. Inventaire des points soulevés

16h00 – 16h45 Accent particulier – Assurer une base de financement aux cadres juridiques pour les eaux transfrontières

Modérateur : M. François Münger, Pôle eau Genève

1. Contenu
 - La structure financière de la Commission Internationale de la Meuse, *M. Jean-Noël Pansera, Secrétaire général, Commission Internationale de la Meuse*
 - Examiner le recours à de nouveaux mécanismes de financement en vue de réaliser des investissements conjoints dans l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie, *M. Ababakar Ndao, Secrétaire général, Organisation de mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG)*
2. Dialogue avec les participants
 - Expert répondant aux questions, *Mme Christina Leb, Banque mondiale*
 - Séance de questions-réponses avec les intervenants
 - Discussions interactives

16h45 – 16h55 Conclusions tirées des points soulevés et étapes suivantes, Mme Sonja Koeppel et M. Komlan Sangbana, CEE-ONU

16h55 – 17h00 Conclusion, M. Peter Kovacs, Hongrie